



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 030-213000037-20240530-DEC202437-AU



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC2024³⁷

Objet : désignation d'avocat – DL AVOCAT – recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes – intervention volontaire – Association FNE OCMED / Préfecture.

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment d'intenter au nom de la commune toute action en justice,

Considérant la requête déposée pour le compte de l'association France Nature Environnement Occitanie Méditerranée, le 4 mai 2023 devant le Tribunal Administratif de Nîmes, enregistrée sous le numéro 2301651, demandant ensemble, l'annulation de la décision préfectorale rejetant la demande de l'association d'annuler l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2022 ayant adopté le plan de prévention des risques inondation de la commune d'Aigues-mortes et par voie de conséquence l'annulation partielle de ce plan de prévention des risques inondation en ce qu'il définit le secteur Mas d'Avon comme espace stratégique en mutation.

Considérant qu'une intervention volontaire de la commune est nécessaire pour défendre ses intérêts dans cette instance,

DECIDE

ARTICLE 1:

Décide d'intervenir volontairement en défense dans l'instance susvisée et de désigner à cette fin le cabinet DL AVOCATS, domicilié 26 allée Jules Milhau – immeuble Le Triangle - 34000 MONTPELLIER

ARTICLE 2:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes,

Le 30/05/2024

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90

Fax : 04.66.53.86.09

